



*Ministerul Afacerilor Externe al României*

Nr. C3/951

Bucarest, le 12 octobre 1994

**Excellence,**

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord concernant la coopération dans le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, signé le 24 octobre 1977 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Roumanie et de confirmer la réception de vos lettres des 10 mai 1993, 11 octobre 1993 et 17 janvier 1994 consignant certaines ententes intervenues entre les Parties relativement à l'Accord, et se lisant comme suit:

"Voir la lettre du Canada N<sup>o</sup>. 031"

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce qui précède est acceptable au gouvernement de la Roumanie et de confirmer que votre Note et la présente réponse constituent un Accord modifiant l'Accord de coopération. J'ai en outre l'honneur de confirmer que la présente réponse et votre Note constituent les notifications indiquant que nos procédures constitutionnelles respectives ont été respectées, et que par conséquent, en vertu du paragraphe 3 de l'Article X, le présent Accord modifiant l'Accord de coopération entre en vigueur à la date de la présente réponse, et qu'il le reste tant que les dispositions mentionnées au

**S.E. M. MURRAY FAIRWEATHER  
AMBASSADEUR DU CANADA  
BUCAREST**